



Crédit image : Angelika Markul, photographie prise sur le tournage de *Tierra Del Fuego*, El Calafate, Argentine. Projet lauréat Prix COAL 2016.

APPEL À PROJETS PRIX COAL 2017 OUVERT JUSQU'AU 20 JUILLET 2017

En sept éditions, le Prix COAL est devenu le rendez-vous international des artistes qui s'emparent du principal enjeu universel de notre époque : l'écologie.

La crise écologique globale touche aujourd'hui l'ensemble des sociétés, des territoires et des activités, que ce soit par les changements climatiques, la raréfaction des ressources, les pollutions diverses ou l'érosion de la biodiversité. Une crise globale qui s'entrecroise avec ses conséquences économiques et sociales. Mais cette crise est aussi une crise culturelle. Les valeurs et les représentations dominantes, notre culture mondialisée, déterminent nos comportements individuels et collectifs, et *in fine* nos impacts collectifs sur la Planète. Aussi, les solutions à apporter à cette crise ne peuvent être que politiques et techniques. La culture peut en être un acteur majeur. C'est ce que promeut COAL depuis sa fondation en 2008.

Le Prix COAL s'adresse ainsi à tous les artistes qui, à travers le monde, témoignent, imaginent et expérimentent des solutions de transformation des territoires, des modes de vie, des organisations, et des modes de

production. Ensemble, ils participent à construire un nouveau récit collectif, un nouvel imaginaire, patrimoine commun en développement, cadre positif, optimiste et nécessaire pour que chacun trouve les moyens et la motivation de mettre en œuvre les changements nécessaires vers un monde plus durable et plus juste.

Créé en 2010 par l'association COAL, le Prix COAL est devenu un vecteur d'identification, de promotion et de diffusion de ces artistes auprès du grand public, des professionnels de la culture comme de l'écologie et des acteurs politiques. Chaque année, le Prix COAL met ainsi à l'honneur dix projets dans le domaine des arts plastiques et visuels en lien avec les enjeux environnementaux. Ils sont sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets international. L'un d'entre eux se voit décerner le Prix COAL par un jury de personnalités de l'art et de l'écologie. Par-delà et en sus des sélections, toutes les candidatures considérées par COAL et le comité de sélection permettent de faire connaître des artistes et projets qui pourront être sollicités ou promus selon les autres opportunités et actions menées par l'association.

CALENDRIER

La date de clôture de l'appel à projets est le 20 juillet 2017.

Le Prix COAL 2017 sera remis en octobre à Paris, lors d'une cérémonie organisée en partenariat avec le musée de la Chasse et de la Nature et la Fondation François Sommer, en présence des dix artistes sélectionnés et de personnalités de l'art et du développement durable.

DOTATION

Le lauréat du Prix COAL 2017 bénéficie d'une dotation de 5000 euros et d'une résidence assortie d'une aide financière complémentaire à la production au domaine de Belval (Ardennes), propriété de la Fondation François Sommer.

La Fondation François Sommer, reconnue d'utilité publique dès sa création le 30 novembre 1966, a été voulue par François et Jacqueline Sommer, pionniers de la mise en œuvre d'une écologie humaniste. Fidèle aux engagements de ses fondateurs, elle œuvre pour la protection d'une biodiversité où l'homme trouve sa juste place, pour l'utilisation respectueuse des ressources de la nature et le partage des richesses du patrimoine naturel, artistique et culturel.

Le domaine de Belval est situé sur la commune de Belval-Bois-des-Dames. D'une superficie de 600 hectares clos, il est essentiellement forestier et parcouru de prairies et de 40 hectares d'étangs. Véritable observatoire de la ruralité et de la vie sauvage, il accueille chaque année des artistes sélectionnés pour l'intérêt de leur contribution au renouvellement de la vision du rapport de l'homme à son environnement naturel. Témoin de l'attachement de la Fondation à soutenir la création artistique contemporaine, la résidence au domaine de Belval contribue à la diffusion des œuvres des artistes auprès d'un large public. Elle met également au service de la création un réseau de compétences complémentaires portées par les équipes scientifiques et pédagogiques du musée de la Chasse et de la Nature et celles du domaine de Belval.

Nous vous invitons à en consulter la charte sur le site de COAL.

JURY ET COMITÉ DE SÉLECTION EN COURS DE CONSTITUTION

Nous vous invitons à regarder la composition du jury du Prix Coal 2016.

SÉLECTION DES PROJETS

Les critères de sélection des projets prennent en compte la valeur artistique, la pertinence (compréhension des enjeux), l'originalité (capacité à proposer des approches, des thématiques ou des angles de vue inédits), la pédagogie (capacité à faire passer un message, à sensibiliser), la démarche sociale et participative (engagement, témoignage, efficacité, dynamique sociétale), l'éco-conception et la faisabilité.

Le Prix COAL apporte son soutien à des projets artistiques en cours de réalisation ou à venir. Sa dotation n'entend pas nécessairement couvrir la totalité des frais de production du projet et doit être considérée comme une aide à son développement.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format pdf (le dossier de candidature ne doit pas dépasser 20 pages) :

- la fiche de candidature dûment remplie, à télécharger sur le site COAL;
- un descriptif synthétique et illustré du projet proposé présentant sa dimension artistique et sa mise en perspective avec le sujet environnemental ;
- deux visuels haute définition illustrant le projet ;
- une note sur les caractéristiques techniques du projet, notamment en termes d'infrastructure et de moyens de production ;
- une estimation budgétaire ;
- un Curriculum Vitae et un dossier artistique.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Toutes les propositions devront être déposées avant le 20 juillet 2017, sur le serveur de Coal : projetcoal.org/upload/

CONDITIONS PARTICULIÈRES

En participant à cet appel, les auteurs des projets autorisent expressément l'association COAL à publier, reproduire et diffuser publiquement tout ou partie des éléments de leur projet, à toutes fins liées à la promotion et à la communication du Prix COAL, sur tous supports, par tous médias, dans tous pays. Les projets soumis et non sélectionnés resteront dans les archives de l'association COAL. Ils demeurent néanmoins la propriété de leurs auteurs. La participation à cet appel à projets entraîne l'acceptation complète des conditions précitées.

PARTENAIRES

Avec les parrainages du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, de l'Union Européenne et du réseau Imagine2020, du musée de la Chasse et de la Nature et de la Fondation François Sommer.

CONTACT

Pour toute demande complémentaire écrire à contact@projetcoal.fr